

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 25/11/2022 
ID : 974-249740101-20221117-2022_106_BC_6-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE à 14 h 30,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **Mme Huguette BELLO, 1ère Vice-Présidente.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : **12**
Nombre de représentés : **2**
Nombre d'absents : **2**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_106_BC_6
Demande de subvention de l'Agence
Immobilière à Vocation Sociale
(Agence Soleil) pour l'année 2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ
- Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M.
Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M.
Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN

NOTA :

La Présidente certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2022

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe
LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/11/2022

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221117-2022_106_BC_6-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_106_BC_6 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE À VOCATION SOCIALE (AGENCE SOLEIL) POUR L'ANNÉE 2022

La Présidente de séance expose :

Le contexte

Le marché locatif reste particulièrement tendu sur l'ouest. En effet, le coût du parc privé est trop élevé pour répondre aux attentes des familles à faibles revenus, malgré l'allocation logement. De plus, le parc social connaît un faible taux de rotation.

Ainsi, l'Agence Soleil mobilise une offre de logements décentes dans le parc privé destinée à répondre aux besoins des personnes qui ne parviennent pas à accéder aux logements locatifs par les circuits d'attribution classiques et permet donc aux plus démunis de s'insérer de façon durable dans la société.

Ce sont souvent des ménages qui sont en mesure de payer un loyer mais qui ne sont pas à même d'apporter les garanties exigées par les bailleurs.

L'attribution des logements s'étudie en fonction de la gravité de la situation du ménage et de sa capacité à s'insérer dans le logement (expulsion, hébergement temporaire, personnes victimes de violence...).

L'Agence Soleil participe aux travaux du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) ainsi qu'aux travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du TCO.

Par ailleurs, le TCO est représenté au sein de cette agence en qualité d'administrateur.

Objet, descriptif de la demande de subvention

L'Agence Soleil (Agence Immobilière à Vocation Sociale), a été créée en 2005 pour apporter une réponse au mal-logement des personnes les plus démunies et fragilisées. Elle gère depuis sa création, 449 logements sur tout le département. Ainsi, l'Agence Soleil, a pu remplir cette mission d'aide aux personnes défavorisées en relogant plus de 4 300 personnes. En 2021, 271 personnes en difficultés dont 142 adultes et 129 jeunes (108 ménages) ont trouvé une réponse logement adapté à leurs besoins : victimes de violences, sortant d'hébergements, handicapés, logement indigne, etc.

L'agence continue son travail de prospection et de négociation des niveaux de loyers compatibles avec les revenus des locataires. Néanmoins, le chiffre total de logements en gestion par l'agence sur l'ouest est faible soit 28 logements au 31 décembre 2021.

Afin de poursuivre ses missions, l'agence sollicite du TCO, une subvention de 10 000 euros.

Le budget prévisionnel 2022 de l'agence Soleil est de 996 000 €.

Montant de la subvention

Le TCO participe à hauteur de 10.000 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 06/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 15/09/2022.

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221117-2022_106_BC_6-DE

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé de la Présidente de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER la demande subvention de 10.000€ à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale pour l'exercice 2022 ;**
- **VALIDER le projet de convention ;**
- **AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tous les actes correspondants à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
La Présidente de séance
Huguette BELLO
1ère Vice-Présidente